

## Scolarisation des élèves à besoin particulier : FSU / UNSA et administration font bloc pour défendre l'école inclusive !

La FNEC FP FO a produit divers témoignages et situations où les collègues sont directement affectés par la présence dans leur classe d'élèves qui ne sont pas à leur place.

La FNEC a indiqué qu'en la matière, il fallait agir sur ce qui génère cette situation. Pour FO, c'est clair, la politique d'inclusion scolaire sans distinction en est à l'origine. C'est pourquoi FO a indiqué qu'il fallait rétablir les postes de l'AESH supprimés depuis ces dernières années et en particulier ceux des Rased et des classes spéciales. FO a également demandé la prise de mesures immédiates visant à soulager les collègues concernés.

Enfin, FO a dénoncé la convention Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes/ ARS qui prévoit la suppression de toutes les classes d'établissement spécialisés (cf communiqué de la FNEC)

La FSU refuse de poser la question de l'inclusion scolaire et s'est contentée de déposer l'avis suivant que FO a voté en le complétant par un autre.

### Parmi les nombreux témoignages produits

Celui d'une enseignante victime directe de l'inclusion d'une petite fille perturbée:

*« (...) Pour ma part, je suis à cran, j'ai un très gros mal de tête dû à une hausse subite de tension (j'ai un traitement depuis longtemps pour cette pathologie). J'ajoute que soignée aussi pour une pathologie gastrique, ma consommation de médicament a augmenté depuis la rentrée pour ne pas ressentir les symptômes. Je ne peux y laisser ma santé physique ou morale. En 40 ans de carrière, je n'ai jamais ressenti un tel mal-être au travail, parce que jusqu'ici j'ai su gérer toutes les situations qui se sont présentées, parce que les enfants avaient des pathologies ou des comportements clairement identifiés et que les réponses appropriées étaient connues. (...) »*

Autre situation ayant amené un signalement sur le registre SST: l'équipe enseignante écrit:

*La famille et l'équipe enseignante s'accordent sur les troubles du comportement de Thomas qui relèvent d'une prise en charge ITEP. Malheureusement la MDPH a refusé cette proposition... Nous sommes démunis!*

### Avis présenté par la FSU (voté à l'unanimité)

*Concernant les conditions de travail et les situations de souffrance des personnels prenant en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou au comportement perturbateur, les représentant des personnels au CHSCT MEN demandent que le ministère s'engage pour la reconnaissance officielle de ce type de situations et donne la consigne aux recteurs et aux IA-DASEN pour que les situations problématiques remontées soient effectivement traitées dans les CHSCT académiques et départementaux.*

### Avis complémentaire déposé par la FNEC FP FO Pour: 1 (FO) CONTRE: 6 (FSU & UNSA)

*Le CHSCT M a étudié et entendu les très nombreux témoignages d'enseignants et d'AESH victimes d'agressions et de violences de la part d'enfants dits « à besoins particuliers » faisant l'objet d'une inclusion scolaire.*

*Le CHSCT M se prononce donc pour la prise en compte immédiate des situations de difficultés des collègues lorsqu'elles sont connues de l'administration (réorientation des élèves vers des structures spécialisées, mise à disposition de personnels supplémentaires, aménagement des emplois du temps, ...)*

*Le CHSCT M saisit le Comité Technique Ministériel pour que soient étudiées :*

*La restitution de tous les postes supprimés dans l'AESH ces dernières années (postes Rased, classes adaptées,...)*

*La titularisation de tous les personnels assistants d'accompagnement des enfants dans les filières existantes de la Fonction publique.*

*Mesures, seules à même de permettre de soulager les enseignants et de prendre en compte les besoins particuliers des élèves.*

*Le CHSCT M dénonce la convention entre la région académique « Auvergne Rhône Alpes » et l'Agence Régionale de Santé qui se fixe pour objectif à l'horizon 3 ans, la fermeture de 50% des classes en établissements médico-sociaux.*

**La réponse du Ministère a été d'indiquer que rien n'était opposable à la loi de 2005 sur le handicap, pas plus que celle de 2016 sur la « modernisation » du système de santé. D'après lui, les structures spécialisées ne disparaîtraient pas mais seraient déplacées en milieu ordinaire.**